

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N°052/D13-299/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26/08/2025
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER
L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE
GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION
(PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN,
POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.**

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

AOUT 2025

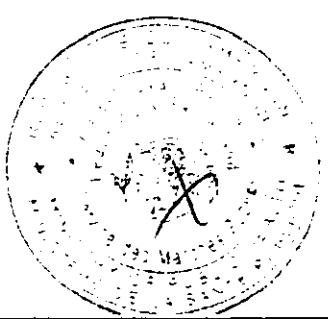
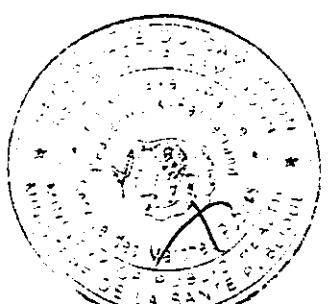


Table des matières

Pièce n°0 : Lettre d'Invitation à soumissionner
Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Pièce n° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....
Pièce n° 4 : Proposition technique (tableaux types).....
Pièce n° 5 : Proposition financière (tableaux types)
Pièce n° 6 : Termes de référence.....
Pièce n° 7 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)..
Pièce n° 8 : Modèle de Lettre-Commande
Pièce n° 9 : Formulaires et modèles à utiliser
Pièce n° 10 : Justificatifs des études préalables
10.1- Formulaire de Lettre de Soumission ;
10.2- Formulaire de présentation des moyens humains et model de CV ;
10.3- Formulaire de cautionnement définitif ;
10.4- Formulaire de la Caution d'Avance de Démarrage ;
10.5- Formulaire de pouvoirs
10.6- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale
Pièces n° 11 : Grille d'évaluation.....
Pièce n° 12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

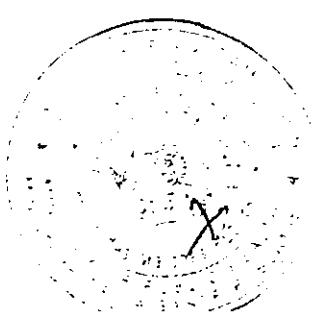
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°052/D13-299/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26/08/2025
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER
L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI
ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES
EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

Pièce n°0 : Lettre d'Invitation à soumissionner

AOUT 2025



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

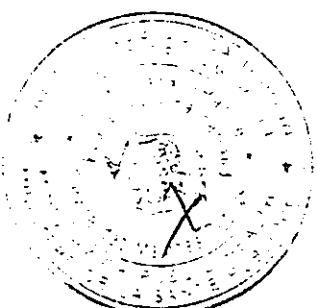
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N°052/D13-299/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26/08/2025
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER
L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI
ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES
EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.**

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

**Pièce n°0 : Lettre d'Invitation à soumissionner
(Version en français)**

AOUT 2025



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=-----
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
=-----
SECRETARIAT GENERAL
=-----
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
=-----
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
=-----
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=-----
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TERDERS OFFICE

Nº _____ /L/MINSAUTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO

Yaoundé ; le 26 AOÛT 2025

Le Ministre

A

**Mesdames/Messieurs les Mandataires
des Cabinets ci-après :**

N°	CONSULTANTS	ADRESSES ET CONTACTS
1	MOORE STEPHENS	MOORE STEPHENS CAMEROUN BP 12814 Douala, Tél 242 00 75 85 Email: leasconsultants@yahoo.fr , christophe.tientcheu@moore-ca.com
2	UHY BBI Advisory & Audit	UHY BBI ADVISORY & AUDIT BP 16258 Yaoundé Tel 697 54 60 99 Email: isaac.bela@uhb-bbi.com
3	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	AUDITEC - FOIRIER CONSULTING BP 12134 Douala, Tel : 699 72 78 62 Email: info@auditec-foirier.com
4	TATY & ASSOCIES	TATY & ASSOCIES SARL 27 BP 257 Abidjan 27, Tél : (+225) 0101010133 /0707616684 Email : info@taty.info – hit@taty.info
5	FORVIS MAZARS	FORVIS MAZARS CAMEROUN SA 83 Rue Boué de Lapeyrère BP 3791 Douala, Tél +237 675 29 12 53 Email: fidele.mmendoa@forvismazars.com
6	Groupement FAUCON, FIDEXCA & ANGUILLE NTOKE	Groupement FAUCON-FIDEXCA- ANGUILLE NTOKE & Partners 03 BP 4265 – Cotonou (BENIN), Tél : +229 60 18 96 96 / 97 07 07 66 Email: contact@cabinetfaucon.finance

Référence : Résultat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT2025 du 05 MARS 2025 relatif à la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'audit financier et comptable des subventions de Gavi Alliance au Programme Elargi de Vaccination (PEV) du Ministère de la Santé Publique du Cameroun, pour les exercices 2024, 2025 et 2026

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner

Mesdames/Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été préqualifié pour l'Appel d'Offres International Restreint cité en référence. Je vous invite ainsi que les autres concurrents préqualifiés, à soumissionner pour la sélection d'un cabinet en vue de l'exécution de ladite prestation.

Un jeu complet du dossier peut être consulté et retiré au niveau du secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique sis au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Santé situé derrière le siège de la Croix-Rouge camerounaise à Yaoundé, sur présentation d'un reçu de paiement au Trésor public d'un montant de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA, représentant les frais d'achat du dossier.

Sous peine de rejet, vous voudrez bien faire accompagner votre offre d'une **caution de soumission timbrée, acquittée à la main, datée, signée et accompagné du récépissé de consignation à la CDEC**, d'un montant de **trois cent vingt mille (320 000) FCFA** conformément au modèle joint en annexe et votre dossier de soumission doit être déposé au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique située au rez-de-chaussée du Bâtiment de la Santé situé derrière le siège de la Croix-Rouge camerounaise à Yaoundé, Tél/Fax : 222 22 10 21 au plus tard le 24/09/2012 à **13 heures**.

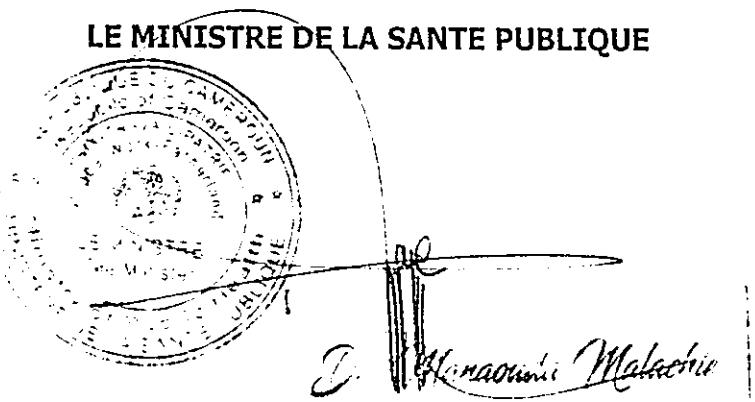
1. Les plis (offres administratives et techniques) seront ouverts immédiatement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.
2. L'ouverture des offres financières se fera à une date fixée par la Commission Interne des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique, après examen du rapport d'analyse des offres techniques. Seuls les soumissionnaires dont les propositions techniques auront obtenu la note technique requise seront invités à la séance d'ouverture des soumissions financières.
3. Les candidats ainsi invités ne peuvent plus valablement s'associer en groupement.
4. Veuillez nous confirmer par écrit à l'adresse suivante : Secrétariat Permanent du Programme Elargi de Vaccination (PEV) du Ministère de la Santé Publique du Cameroun Immeuble PEV, Rue Henri Durant, Face Hôpital Central Messa (Yaoundé 2), Yaoundé – Cameroun, dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation, que vous allez ou non présenter votre offre.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- MINSANTE
- P/CIPM
- SMP/MINSANTE
- SP/PEV



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TERDERS OFFICE

No. _____ /L/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAG

Yaoundé ; le 26 AOUT 2025

The Minister

To

Ladies and Gentlemen of the following firms:

N°	CONSULTANTS	ADRESSES AND CONTACTS
1	MOORE STEPHENS	MOORE STEPHENS CAMEROUN BP 12814 Douala, Tél 242 00 75 85 Email: leasconsultants@yahoo.fr , christophe.tientcheu@moore-ca.com
2	UHY BBI Advisory & Audit	UHY BBI ADVISORY & AUDIT BP 16258 Yaoundé Tel 697 54 60 99 Email: isaac.bela@uhb-bbi.com
3	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	AUDITEC - FOIRIER CONSULTING BP 12134 Douala, Tel : 699 72 78 62 Email: info@auditec-foirier.com
4	TATY & ASSOCIES	TATY & ASSOCIES SARL 27 BP 257 Abidjan 27, Tél : (+225) 0101010133 /0707616684 Email : info@taty.info – hit@taty.info
5	FORVIS MAZARS	FORVIS MAZARS CAMEROUN SA 83 Rue Boué de Lapeyrère BP 3791 Douala, Tél +237 675 29 12 53 Email: fidele.mmando@forvismazars.com
6	Groupement FAUCON, FIDEXCA & ANGUILLE NTOKE	Groupement FAUCON-FIDEXCA- ANGUILLE NTOKE & Partners 03 BP 4265 – Cotonou (BENIN), Tél : +229 60 18 96 96 / 97 07 07 66 Email: contact@cabinetfaucon.finance

Reference: Result of the Invitation for Expression of Interest No.02-2025/AMI/MINSANTE /PEV/AUDIT 2025 of 05 MARCH 2025 relating to the selection of a firm to carry out the financial and accounting audit of Gavi Alliance grants to the Expanded Program on Immunization (EPI) of the Ministry of Public Health of Cameroon, for fiscal years 2024, 2025 and 2026.

Subject: Letter of invitation to tender

Ladies / Gentlemen,

I have the honor to inform you that you have been prequalified for the Restricted International Invitation to Tender cited in the reference. I invite you, along with the other prequalified bidders, to submit a bid for the selection of a firm to perform the said service.

A complete set of documents may be viewed and collected from the secretariat of the Public Procurement Service of the Ministry of Public Health, located on the ground floor of the Health Building behind the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé, upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury in the amount of twenty-five thousand (25,000) CFA francs, representing the purchase costs of the document.

Under penalty of rejection, please include in your offer a stamped bid bond, paid by hand, dated, signed and accompanied by the deposit receipt at the CDEC in the amount of three hundred and twenty thousand (320,000) CFA francs in accordance with the attached template. Your submission must be submitted to the Public Procurement Department of the Ministry of Public Health, located on the ground floor of the Health Building behind the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé, Tel/Fax: 222 22 10 21, no later than 24/07/2023 at 1:00 p.m.

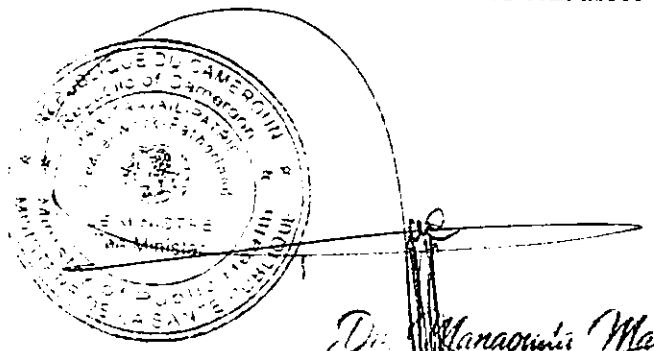
1. The bids (administrative and technical) will be opened immediately in the presence of bidders' representatives who wish to attend the bid opening.
2. The financial bids will be opened on a date set by the Internal Public Procurement Commission of the Ministry of Public Health, after reviewing the technical bid analysis report. Only bidders whose technical proposals have obtained the required technical score will be invited to the financial bid opening session.
3. Candidates thus invited may no longer validly form a consortium.
4. Please confirm in writing to the following address: Permanent Secretariat of the Expanded Program on Immunization (PEV) of the Ministry of Public Health of Cameroon, PEV Building, Henri Durant Street, Opposite Messa Central Hospital (Yaoundé 2), Yaoundé, Cameroon, within a maximum of five (05) days from the date of receipt of this invitation letter, whether or not you will submit your bid.

Please accept, **Ladies and Gentlemen**, the assurance of my highest consideration. /-

THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH

Copies:

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- MINSANTE
- P/ITB
- SMP/MINSANTE
- SP/PEV



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

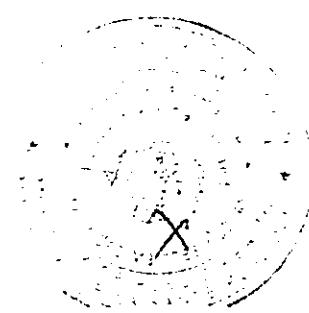
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N°052/D13-299/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26/08/2025
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER
L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI
ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES
EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.**

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

Pièce n°1 : Avis d'appel d'offres

AOUT 2025



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TERDERS OFFICE

D52 | AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
 N° 18-21 EN PROCEDURE D'URGENCE /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26 AOUT 2025
 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT
 FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI AU PROGRAMME ELARGI DE
 VACCINATION (PEV) DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN POUR
 LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence pour le recrutement d'un cabinet pour l'audit comptable et financier des subventions GAVI des années 2024, 2025 et 2026 du PEV. L'objectif est de se prononcer sur la gestion administrative, comptable et financière des activités mises en œuvre grâce à ces subventions.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres portent sur la réalisation de l'audit comptable et financier des subventions de GAVI des années 2024, 2025 et 2026 du PEV. Il s'agit principalement pour le Cabinet retenu d'émettre son opinion sur la gestion administrative et financière pour les périodes suivantes :

- 1^{er} période : 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2^e période : 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- 3^e période : 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) éditées par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et/ou aux normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle (INTOSAI).

Les autres normes d'audit conformes dans leurs substances aux ISA et aux ISSAI sont également acceptées.

En application de ces normes d'audit, l'auditeur demande une "Lettre d'Affirmation" au PEV engageant la responsabilité du PEV de l'établissement des états financiers du PEV, la tenue d'un système financier et comptable adéquat ainsi que d'une documentation acceptable de toutes les transactions financières.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de l'audit de chaque exercice est réparti comme suit :

- **Tranche ferme** (1^{er} janvier 2024- 31 décembre 2024) : trente (30) jours ;
- **Tranche conditionnelle N°1** (1^{er} janvier 2025- 31 décembre 2025) : trente (30) jours.
- **Tranche conditionnelle N°2** (1^{er} janvier 2026- 31 décembre 2026) : trente (30) jours.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en un seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le budget prévisionnel pour l'ensemble des trois périodes est de (54 000 000) F.CFA Hors Taxes, soit (64 295 000) F.CFA Toutes Taxes Comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux cabinets retenus au terme L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 suivant la liste ci-après :

N°	CONSULTANTS	ADRESSES ET CONTACTS
1	MOORE STEPHENS	MOORE STEPHENS CAMEROUN BP 12814 Douala, Tél 242 00 75 85 Email: leasconsultants@yahoo.fr , christophe.tientcheu@moore-ca.com
2	UHY BBI Advisory & Audit	UHY BBI ADVISORY & AUDIT BP 16258 Yaoundé Tel 697 54 60 99 Email: isaac.bela@uhb-bbi.com
3	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	AUDITEC - FOIRIER CONSULTING BP 12134 Douala, Tel : 699 72 78 62 Email: info@auditec-foirier.com
4	TATY & ASSOCIES	TATY & ASSOCIES SARL 27 BP 257 Abidjan 27, Tél : (+225) 0101010133 /0707616684 Email : info@taty.info
5	FORVIS MAZARS	FORVIS MAZARS CAMEROUN SA BP 3791 Douala, Tél 675 29 12 53 Email: fidele.mmmando@forvismazars.com
6	Groupement FAUCON, FIDEXCA & ANGUILLE NTOKE	Groupement FAUCON-FIDEXCA- ANGUILLE NTOKE & Partners 03 BP 4265 – Cotonou (BENIN), Tél : +229 60 18 96 96 / 97 07 07 66 Email: contact@cabinetfaucon.finance

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres, sont financées par GAVI, pour la partie Hors Taxes et le Budget de l'Etat pour les taxes.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée, datée, signée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation à la CDEC, d'un montant de **trois cent vingt (320 000) FCFA** établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté par tout cabinet pré-qualifié, aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sis à l'immeuble de la Santé situé derrière le siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, Tél./fax : 222 22 10 21, dès publication du présent avis et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>, et sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le DAO peut être retiré aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sis à l'immeuble de la Santé situé derrière le siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, Tél./fax : 222 22 10 21 dès publication du présent avis, contre présentation d'**une quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA**, au Trésor Public.

11. Mode de soumission :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **exclusivement en ligne**.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres Restreint sera déclarée irrecevable. Notamment **l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission** délivrée par une institution financière autorisée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

13. Remise des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais seront exclusivement transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 24/09/2023 à **13 Heures** et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 152/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 26/08/2025
EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT
FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI AU PROGRAMME ELARGI DE
VACCINATION (PEV) DU MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN POUR
LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>.

Dans un premier temps, l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 24/08/2023 à partir de **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Santé Publique, dans sa salle de réunion à l'étage de l'immeuble ex-PSFN sis à côté de l'Immeuble de la Santé situé à proximité de la Croix-Rouge Camerounaise.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

*L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de **70 pour 100** des points.*

15. Principaux critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai maximum de 48 heures ;
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée, datée, signée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation à la CDEC;
- Présence des informations financières dans l'offre administrative ou technique ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois dernières années d'une part et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillante établie par le MINMAP d'autre part ;
- Absence de charte d'intégrité
- Absence de caution environnementale et sociale
- Non respect du format des fichiers
- Absence de clé de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme

15.2. Critères essentiels :

Les principaux critères d'évaluation des offres techniques sont les suivants :

- Expérience du Cabinet dans les missions similaires : **25 pts**
- Compréhension des TDR, plan de travail et méthodologie : **30 pts**
- Qualification et compétences du personnel clé pour la mission : **40 pts**
- Présentation des offres : **05pts**

Total : 100 pts

Le Score technique minimum requis pour être éligible à l'ouverture de l'offre financière est de **70 points sur 100**.

16. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode du mieux disant « qualité et coût », basée sur la combinaison de la note technique et de la note financière, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

17. Attribution du Marché

Le Marché sera attribué à l'offre qualifiée après l'évaluation technique et financière après combinaison des deux notes au candidat jugé mieux disant.

Il s'agit du soumissionnaire ayant obtenue la note globale (NG) la plus élevée par combinaison de la note technique (NT) et de la note financière (NF) affectées des poids définis ci-dessous :

Coefficient de pondération de la note technique : **0,7**

Coefficient de pondération de la note financière : **0,3**

Formule de calcul de la note globale : $NG = (0,7) \times NT + (0,3) \times NF$

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (**90**) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au niveau du secrétariat du Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique ou Secrétariat Permanent du Programme Elargi de Vaccination (PEV) du Ministère de la Santé Publique du Cameroun Immeuble PEV, Rue Henri Durant, Face Hôpital Central Messa (Yaoundé 2), Yaoundé – Cameroun, Tel : +237 695 296 518, + 237 672 192 383.

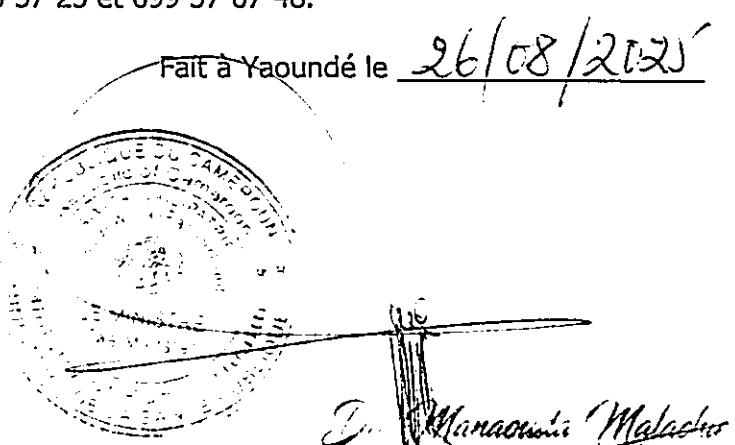
20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à Yaoundé le 26/08/2021

Ampliations:

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP/JDM (pour publication)
- P/CIPM
- SMP/MINSANTE
- SP/PEV
- Affichage (pour information)



REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Pax-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS *Hb*

BUREAU DES APPELS D'OFFRES *3*



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TERDERS OFFICE

**RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER
IN EMERGENCY PROCEDURE**

**PROCEDURE
No. /RIIT/MINSANTE/CIPM/2025 OF 26 AOUT 2025
RELATING TO THE SELECTION OF A FIRM TO CARRY OUT THE FINANCIAL AND
ACCOUNTING AUDIT OF GAVI ALLIANCE GRANTS TO THE EXPANDED PROGRAM
ON IMMUNIZATION (EPI) OF THE MINISTRY OF PUBLIC HEALTH OF CAMEROON,
FOR FISCAL YEARS 2024, 2025 AND 2026.**

1. Purpose of the Tender

The Minister of Public Health launches a Restricted International Tender Procedure for the recruitment of a firm to audit the accounts of the years of the GAVI grants 2024,2025 and 2026 **the Expanded Program on Immunization (EPI)** whose objective is to pronounce on administrative management, accounting and financial for the activities implemented by the EPI.

2. Nature of services

The services covered by this Consultation relate to the accounting and financial audit of the GAVI **Expanded Program on Immunization (EPI)** grants for the years 2024, 2025, and 2026. The selected firm's primary objective is to provide an opinion on the administrative and financial management for the following periods:

- 1st period: January 1, 2024, to December 31, 2024;
 - 2nd period: January 1, 2025, to December 31, 2025;
 - 3rd period: January 1, 2026, to December 31, 2026.

The auditor is responsible for expressing an opinion on the financial statements based on audits conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISAs) issued by the International Federation of Accountants (IFAC) and/or International Standards of Supreme Audit Institutions (TNTOSAI).

Other auditing standards that are substantively consistent with TSAs and TSSAs are also accepted.

In accordance with these auditing standards, the auditor requests a Letter of Affirmation from the EVP, committing the EVP to responsibility for preparing the EVP's financial statements, maintaining an adequate financial and accounting system, and ensuring acceptable documentation of all financial transactions.

3. Execution deadline

The maximum completion time provided by the Project Owner for the audit of each fiscal year is broken down as follows:

- Firm Phase (January 1, 2024 - December 31, 2024): thirty (30) days;
 - Conditional Phase No. 1 (January 1, 2025 - December 31, 2025): thirty (30) days.
 - Conditional Phase No. 2 (January 1, 2026 - December 31, 2026): thirty (30) days

4. Allotment

The services, subject of this invitation to tender are grouped into a single lot.

5. Estimated Cost

The provisional cost of all services for the 36 months period shall be **sixty four million three hundred and ninety five thousand (64 395 000) FCFA all Taxes included**, representing **fifty-four millions (54 000 000)** financed by GAVI funds and **ten million and three hundred and ninety-five thousand (10 395 000) F CFA** taked in charge by the Government of Cameroon according to the convention with GAVI.

6. Participation and Origin

Participation in this Consultation is restricted to firms selected at the end of Invitation Expressions of Interest N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 of March 5, 2025, according to the following list:

N°	CONSULTANTS	ADRESSES ET CONTACTS
1	MOORE STEPHENS	MOORE STEPHENS CAMEROUN BP 12814 Douala, Tél 242 00 75 85 Email: leasconsultants@yahoo.fr , christophe.tientcheu@moore-ca.com
2	UHY BBI Advisory & Audit	UHY BBI ADVISORY & AUDIT BP 16258 Yaoundé Tel 697 54 60 99 Email: isaac.bela@uhb-bbi.com
3	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	AUDITEC - FOIRIER CONSULTING BP 12134 Douala, Tel : 699 72 78 62 Email: info@auditec-foirier.com
4	TATY & ASSOCIES	TATY & ASSOCIES SARL 27 BP 257 Abidjan 27, Tél : (+225) 0101010133 /0707616684 Email : info@taty.info
5	FORVIS MAZARS	FORVIS MAZARS CAMEROUN SA BP 3791 Douala, Tél 675 29 12 53 Email: fidele.mmando@forvismazars.com
6	Groupement FAUCON, FIDEXCA & ANGUILLE NTOKE	Groupement FAUCON-FIDEXCA- ANGUILLE NTOKE & Partners 03 BP 4265 – Cotonou (BENIN), Tél : +229 60 18 96 96 / 97 07 07 66 Email: contact@cabinetfaucon.finance

7. Financing

The services of this Tender shall be financed by GAVI funds, for the part exclusive of taxes, and by the Budget of the State of Cameroon, for taxes.

8. Bid bond

Each bidder must attach to their administrative documents a stamped bid bond, paid by hand, dated, signed and accompanied by the deposit receipt at the CDEC, in the amount of **three hundred and twenty thousand (320,000) CFA francs** established by a first-rate financial institution approved by the Ministry in charge of finance and listed in document no. 11 of the DAO, and valid for thirty (30) days beyond the deadline for the validity of the offers

9. Consultation of the Tender documents

The Tender Documents (TDF) may be consulted by any prequalified firm during business hours at the Public Procurement Service of the Ministry of Public Health (MINSANTE), located in the Health Building behind the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé, Tel./Fax: 222 22 10 21, upon publication of this notice and the electronic version on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, and on the ARMP website (www.armp.cm).

10. Acquisition of the Tender documents

The tender documents may be collected during business hours from the Procurement Service of the Ministry of Public Health (MINSANTE) located in the Health Building behind the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé, Tel./Fax: 222 22 10 21, upon publication of this notice, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of **twenty-five thousand (25,000) CFA francs** to the Public Treasury.

11. Submission Method:

The submission method chosen for this consultation is exclusively online.

File Size and Format

For online submission, the maximum file sizes for documents that will be transmitted on the platform and constitute the bidder's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 5 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The candidate should use compression software to reduce the size of the files submitted.

12. Admissibility of bids

Under pain of rejection, the other required administrative documents must be originals or certified true copies signed by the issuing service or an administrative authority, pursuant to the provisions of the Special Tender Regulations.

They must be valid or have been established after the signing date of the Invitation to Tender.

Any incomplete bid, pursuant to the Tender File specifications, shall be declared inadmissible, including the absence of a bid bond issued by a financial institution approved by the Ministry of Finance.

13. Submission of bids

Offers written in french or english will be submitted exclusively by the bidder via the COLEPS platform no later than 24/09/2025 at **1:00 pm** and must bear the following inscription:

"RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER

IN EMERGENCY PROCEDURE

No 052 /RIIT/MINSANTE/CIPM/2025 OF 26/08/2025

RELATING TO THE SELECTION OF A FIRM TO CARRY OUT THE FINANCIAL AND ACCOUNTING AUDIT OF GAVI ALLIANCE GRANTS TO THE EXPANDED PROGRAM ON IMMUNIZATION (EPI) OF THE MINISTRY OF PUBLIC HEALTH OF CAMEROON, FOR FISCAL YEARS 2024, 2025 AND 2026".

« To be opened during the Tender Review Session ».

A backup copy of the offer recorded on a USB key be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy", in addition to the above statement within the time limits

14. Opening of bids

The opening of bids will take place in two stages via the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>.

First, the opening of administrative documents and technical bids will take place on 24/09/2025 at **2:00 p.m.** by the Internal Procurement Commission of the Ministry of Public Health, in its meeting room on the upper floor of the former PSFN building located next to the Health Building near the Cameroon Red Cross.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

Financial bids shall be opened after the technical review and shall concern only bidders who obtained a minimum score of 70% out of 100 marks.

Only bidders or their **duly authorized representatives** shall attend the bids opening.

15. Evaluation criteria

Bids evaluation shall be done based on the eliminatory and essential criteria below.

15.1. Eliminatory criteria :

The elimination criteria are:

- Absence or non-compliance of an administrative document after the maximum period of 48 hours;
- Falsified documents or false statements;
- Absence or non-compliance of the bid bond a stamped bid bond, paid by hand, dated, signed and accompanied by the deposit receipt at the CDEC;
- Presence of financial information in the administrative or technical offer;
- Technical score less than 70 points out of 100;
- Absence of a declaration on the honor of having not abandoned a market in the last three years on the one hand and not being included on the list of defaulting companies established by MINMAP on the other;
- Absence of a "witness financial offer" sealed in the financial envelope.
- Absence of integrity charter
- Absence of environmental and social guarantee
- Non-compliance of file format
- Absence of backup key in case of platform malfunction

15.2 Essential criteria

The essential criteria are:

- The firm's experience in similar works: **25 pts**
- The Understanding of ToR, work plan and methodology: **30 pts**
- Qualifications and experience of key personnel proposed for the mission: **40 pts**
- Presentation of bids : **5pts**

Total: 100 pts

The minimum required technical score to be eligible for the financial bid is **70 points on 100**.

16. Method for the selection of consultant

The consultant shall be selected through the best bid method (quality and cost), based on the combination of technical and financial scores, pursuant to the procedures set forth in this Tender File.

17. Method of selection of consultant

The consultant will be selected through the lowest bidder method, based on the combination of technical and financial scores in conformity with the procedures described in this tender file.

The respective amount attributed to the technical and financial bids are $T=0,7$ and $F=0,3$

The formula used in calculating the financial scores is as follows: $Sf=100 \times Fm/F$, Sf representing the financial score, Fm is the lowest bid and F is the bid of the considered amount.

The sub-commission shall calculate the Total score (NT) of bidder as follows:

$$Nt = (0,7 \times St) + (0,3 \times Sf).$$

18. Validity of bids

The Bidders shall be bound by their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of submission of bids.

19. Further information

Further information may be obtained during working hours from the Procurement Service of the Ministry of Public Health (MINSANTE) located in the Health Building behind the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé, Tel./Fax: 222 22 10 21 or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, on the ARMP website <http://www.armp.cm>

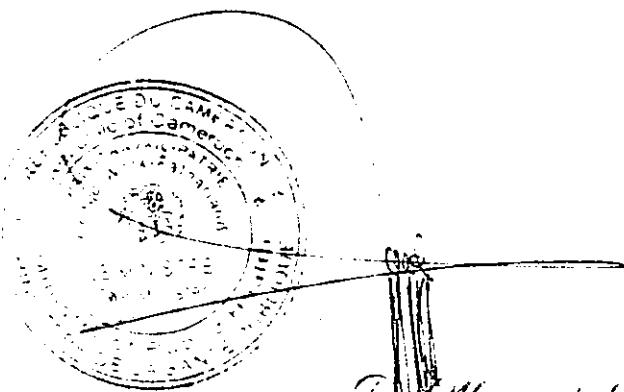
20. Fighting corruption and malpractices

To report corrupt practices, facts or acts, please call CONAC on or send an SMS to 1517, or the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

Done in Yaounde, on 26/08/2025

Copies to:

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP/JDM (for publication and archiving)
- P/ITB
- Public Procurement Service/MINSANTE
- SP/EPI
- Display (for information)



La sous-commission d'analyse s'assure que les propositions financières sont conformes c'est-à-dire que tous les éléments de la phase 1 de la proposition technique correspondante ont été chiffrés. A défaut, le Maître d'Ouvrage leur attribuera les prix unitaires les plus élevés des offres concurrentes et révisera en conséquence les prix correspondants.

Les erreurs arithmétiques sont rectifiées sur la base ci-après :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée. La comparaison se fera sur la base des montants Toutes Taxes Comprises des propositions.

Un score financier (**SF**) sera attribué à chaque proposition financière. La proposition financière la moins disante aura le score financier le plus élevé.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

[Soit $Sf = 100 \times Fm/F$, Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée, ou toute autre formule linéaire].

Les offres financières seront notées sur 100 points.

12. Attribution de la Lettre-Commande

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont les suivants :

$$T = [0,7] \text{ et } F = [0,3].$$

La sous-commission calculera la note totale (NT) de chaque soumissionnaire ainsi qu'il suit :

$$NT = (0,7 \times St) + (0,3 \times Sf)$$

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée.

13. Signature du Marché

En même temps qu'il notifiera à l'adjudicataire l'acceptation de son offre, le Maître d'Ouvrage lui enverra le modèle de Marché du Dossier d'Appel d'Offres, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

Dans les cinq (05) jours ouvrables suivant la réception du modèle de Marché, le consultant retenu signera et datera le Marché puis le retournera au Maître d'Ouvrage.

14. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la notification d'attribution du Marché par les soins du Maître d'Ouvrage, le soumissionnaire retenu fournira le cautionnement définitif conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières en utilisant le modèle inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (voir modèle de cautionnement définitif inclus dans le présent DAO).

La défaillance du soumissionnaire retenu à satisfaire aux dispositions des points 31 et 32 ci-dessus constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas le Maître d'Ouvrage pourra attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre est désormais l'offre la mieux disante ; il pourra également procéder à un nouvel Appel d'Offres.

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

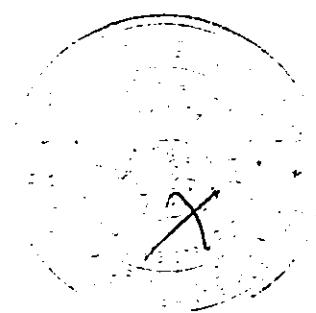
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

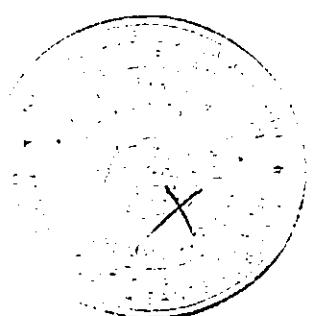
Pièce n°4 : Proposition Technique (tableaux types)

AOUT 2025



Liste des tableaux types

- 4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique
- 4B. Références du Candidat
- 4C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage
- 4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 4G. Calendrier du personnel spécialisé
- 4H. Calendrier des activités (programme de travail)



4A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du
Maître d'Ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour _____ conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du _____ et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique [préciser les (s) lots, le cas échéant, ainsi que l'ordre de préférence].

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez

agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

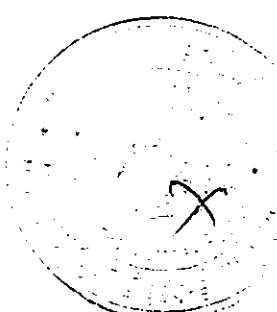
4B. Références du Candidat

Services rendus pendant les (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Délai :	
Date de démarrage : (mois/année) Date d'achèvement : (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :
(Produire les justificatifs)



4C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

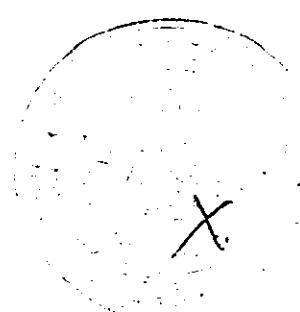
4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions



4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date :

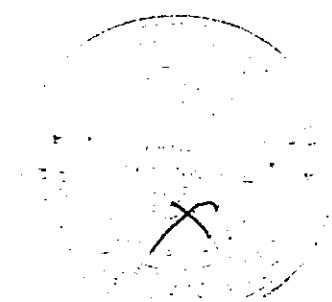
[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

Ou Nom du représentant habilité :

4G. Calendrier du personnel spécialisé

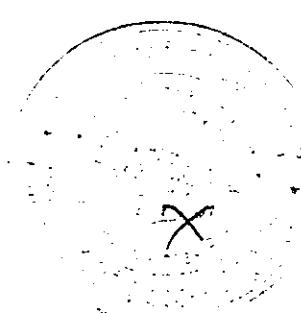


Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de mois
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
															Sous/ total (1)
															Sous/ total (2)
															Sous/ total (3)
															Sous/ total (4)

Temps plein : _____
 Temps partiel : _____

Rapports à fournir : _____
 Durée des activités : _____

Signature :
(Représentant habilité)



4H. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	<i>[Mois à compter du début de la mission]</i>											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
Activité (<i>tâche</i>)												

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport préliminaire	
2. Rapport définitif	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

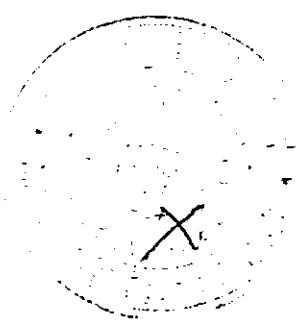
**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____**

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

Pièce n°5 : Proposition Financière (tableaux types)

AOUT 2025



Récapitulatif des tableaux types

- 5. A. Lettre de soumission de la proposition financière
- 5.B. Etat récapitulatif des coûts
- 5.C. Ventilation des coûts par activités
- 5. D. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 5.E. Coût Unitaire du Personnel d'exécution
- 5.F. Ventilation de la rémunération par activités
- 5.G Frais remboursables par activités
- 5.H. Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaire
- 5. I. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 5. J. Cadre du détail estimatif
- 5.K. Cadre du sous-détail des prix unitaires
 - 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D. ; 5.E.; etc...) ;
 - 2. Décomposition des prix unitaires ;
 - 3. Frais remboursables, le cas échéant.

5. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° *[à indiquer]* en date du *[date]* et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant(s) en lettres et en chiffres]*.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au *[date]*.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :

5.B. Etat récapitulatif des coûts

Coûts	Monnaie(s) ⁽⁷⁾	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition financière		_____

5.C. Ventilation des coûts par activité

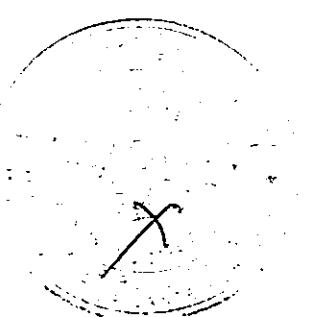
Activité no :	Activité no :	Description :
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous-total		_____

5. D. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

5.E. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel



5.F. Ventilation de la rémunération par activité

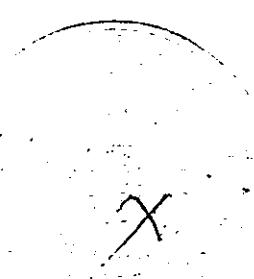
Activité no : __ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local Consultants				
extérieurs Total général				_____

5.G. Frais remboursables par activité

Activité no : __ Nom : _____

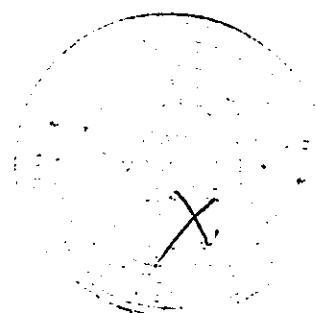
No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux _____	par voyage			
2.	Frais de voyage divers	par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	par jour			
4.	Frais de transport locaux				
5.	Loyers de bureaux/logement/ services de bureau				
	Total général				_____



5.H. Frais divers

Activité no : _____ Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel : véhicules, ordinateurs, etc.				
4.	Logiciels				
	Total général				_____



5.I. Cadre du bordereau des prix unitaires

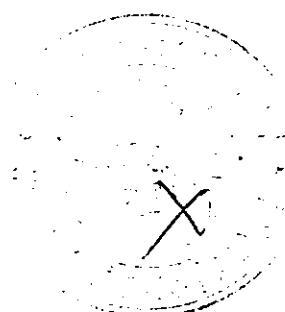
N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (en chiffres)	
			(F CFA HTVA)	En devise, le cas échéant

5. J. Cadre du détail estimatif

Modèle de détail estimatif

N°	Prix Désignation des tâches	Unité	Quantité	Prix unitaires		Prix total	
				(F CFA HTVA)	En devise, le cas échéant	(F CFA HTVA)	En devise, le cas échéa
	Sous-total par catégorie						
Total (THT).....				hors		TVA	
.....							
TVA (_____ % du montant hors TVA)							
Total toutes				taxes		comprises	
AIR (_____ % du montant hors TVA)							
.....							

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de :



5.K. Cadre du sous-détail des prix unitaires

Note relative à la présentation des sous détails de prix et taxes

1. Un sous détail expose toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Aussi, constitue-t-il un élément important d'appréciation de la qualité du prix proposé par un soumissionnaire. Il n'est pas nécessaire d'imposer un modèle de présentation à tous les soumissionnaires, compte tenu de la grande diversité de logiciels de détermination des sous- détails de prix. En revanche, ils pourront comporter les éléments suivants :

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
 - b. Coût en prix secs des matériels prévus pour la prestation ;
 - c. Coût en prix secs des fournitures nécessaires à la prestation ;
 - d. Coût de la ressource humaine locale et expatriée ;
 - e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
 - f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant;
 - g. Le sous détail des impôts et taxes.
2. Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients de frais généraux.

A. Frais généraux de la prestation

-
-
-
Total	C1

B. Frais généraux de siège

- Frais de siège
- Frais financiers
-
- Aléas et bénéfice
Total	C2

$$\text{Coefficient de vente } k = 100/(100-C)$$

$$\text{avec } C=C1+C2$$

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSAUTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSAUTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°6 : Termes de Références

AOUT 2025

X

TERMES DE REFERENCES

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UN CABINET
POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES
SUBVENTIONS DE GAVI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN POUR LES EXERCICES 2024,
2025 et 2026.**

1. Contexte et Justification

GAVI apporte un soutien financier au gouvernement du Cameroun depuis 2001. Ce soutien a pris la forme de vaccins et de versements en espèces pour soutenir les coûts opérationnels dans le pays. Un mécanisme hybride de gestion des fonds est mis en œuvre conformément aux « Grants Management Requirements (GMRs) ». En effet, les fonds sont acheminés par le système national ainsi que par les partenaires de l'Alliance : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Cameroun et l'UNICEF. Le mécanisme hybride est mis en œuvre pendant une période de transition avant de permettre un retour complet à l'utilisation du système national en 2025. La gestion des subventions Gavi pour le compte du Ministère de la Santé Publique du Cameroun est confiée au Programme Elargi de Vaccination (PEV) composé d'une coordination centrale et de dix (10) coordinations régionales. Le Gouvernement du Cameroun a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre des financements pour financer le contrat relatif à l'audit comptable et financier des activités financées par Gavi Alliance.

Les présents termes de référence portent sur le recrutement d'un consultant pour l'audit financier et comptable des subventions Gavi au PEV pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2. Objectif(s) de la mission

L'objectif de la mission est la réalisation par un cabinet externe, de l'audit des comptes de la subvention GAVI gérée par le PEV au titre des exercices 2024, 2025 et 2026. Lors de la conduite d'un audit des états financiers, les objectifs généraux de l'auditeur sont les suivants :

- obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ;
- obtenir une opinion permettant d'établir si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ;
- obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes du programme constituent la base de la préparation des états financiers des subventions Gavi (EF) par le Secrétariat Permanent du PEV (SP PEV) et sont établis pour refléter les opérations financières du Programme et que le SP PEV a instauré des contrôles internes adéquats tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations.
- exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du Programme, vérifier que les fonds des subventions Gavi ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions applicables ;
- faire un rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes internationales d'audit.

3.

3.1. Responsabilité des parties prenantes La responsabilité de la préparation des états financiers des subventions Gavi, incombe au Secrétariat permanent qui est aussi responsable :

- du choix et de l'application des principes comptables. Le SP PEV prépare les EF selon les normes comptables applicables : le Système Comptable de l'OHADA (SYSCOHADA) adapté au programme pour l'exercice 2023 et le Système Comptables des Entités à But Non Lucratif

(SYCEBNL) pour les exercices 2024 et 2025 .

- de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne qui permettent la préparation des rapports financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs ;
- de fournir à l'auditeur :
 - i. l'accès à toutes les informations jugées pertinentes pour la préparation des rapports financiers, notamment les dossiers, la documentation et les autres questions ;
 - ii. des renseignements supplémentaires qu'il peut solliciter du PEV aux fins de l'audit ;
 - iii. l'accès sans restriction à des personnes au sein de l'entité auprès desquelles il estime nécessaire de recueillir des éléments probants.

Il s'agit notamment pour chaque subvention, que le récipiendaire principal donne à l'auditeur accès à tous les livres et registres relatifs à la subvention, à la demande de l'auditeur, y compris une liste de tous les emplacements clés du récipiendaire principal et du sous-récipiendaire, en notant les documents clés conservés à chaque endroit. Une liste indicative des documents pouvant être demandés par l'auditeur comprend :

- i. Conventions de subvention et de sous-subvention, y compris les budgets détaillés;
- ii. Le Grand livre général, livre de caisse, autres livres et registres importants conservés au niveau du récipiendaire principal ou des sous-récipiendaires ;
- iii. Pièces justificatives originales de toutes les dépenses déclarées (factures, assistance complète pour tous les achats de produits de santé ou autres achats nécessitant des procédures d'appel d'offres, pièces de banque, journaux, etc.);
- iv. Relevés bancaires;
- v. Correspondance importante entre GAVI, concernant les questions liées à la mise en œuvre des subventions ;
- vi. Manuels de procédures financières, descriptions de systèmes ou tout autre document expliquant les processus ayant contribué à la production de rapports financiers fiables et au maintien du contrôle interne, au niveau du récipiendaire principal et des sous-récipiendaires.

3.2. Auditeur : L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les rapports financiers de l'utilisation des fonds Gavi

L'auditeur entreprend sa mission d'audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) ou les normes comptables nationales lorsque celles-ci sont jugées acceptables.

En application de ces normes, les auditeurs demandent au SP PEV de confirmer par écrit les déclarations faites dans le cadre de l'audit, notamment la tenue d'un système de contrôle interne adéquat pour le programme ainsi que d'une documentation acceptable de toutes les transactions financières et l'établissement des EF.

Il faut rappeler que le PEV est composé d'une coordination centrale et de dix (10) coordinations régionales. Le consultant couvrira les coordinations régionales sur la base d'un échantillon représentatif.

4. Etendue de la mission

- 4.1. L'audit sera réalisé conformément aux normes indiquées au paragraphe 3.2 ci-dessus et comprend les tests et les procédures de vérification que l'auditeur juge nécessaires au regard des circonstances.
- 4.2. L'audit doit tenir compte des accords de financement applicables et des exigences particulières de GAVI Alliance, et doit notamment porter une attention particulière aux aspects ci-après :
 - tous les fonds reçus par le Programme ont été utilisés de manière efficace et efficiente conformément aux conditions des accords de financement /lettre de décisions, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
 - toutes les pièces justificatives appropriées, les documents et livres comptables relatifs aux

- activités du Programme sont conservés. L'auditeur est censé vérifier que tous les rapports financiers préparés et publiés pendant la période visée l'ont été en conformité avec les livres comptables correspondants ;
- toutes les transactions liées au Programme sont reflétées dans l'EF préparé conformément aux principes comptables admis;
 - les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément à l'accord de financement applicable;
 - les comptes bancaires et plateformes de paiements électroniques (PE) dédiés sont tenus conformément aux dispositions en matière de décaissements et les fonds décaissés des comptes et PE sont utilisés aux fins prévues comme indiqué dans les accords de financement ou lettres de décisions ;
 - les états financiers ont été préparés et approuvés par le SP PEV en conformité avec le référentiel comptable applicable ;
 - les lois et les règlements nationaux (y compris les systèmes nationaux de gestion des finances publiques) ont été respectés et les procédures financières et comptables approuvées pour le Programme (y compris le manuel de comptabilité et de procédures, etc.) ont été suivies et utilisées ;
 - les actifs immobilisés du programme existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du programme ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis.

4.3. L'évaluation du contrôle interne doit comprendre les étapes suivantes :

- Analyser l'efficacité du contrôle dans le processus de paiement des acquisitions des biens, travaux et services pour la période sous revue, sur la base d'un échantillon représentatif ;
- évaluer l'efficacité du contrôle (notamment l'existence de mécanismes de sécurité appropriée comme l'assurance) pour les actifs financés par le programme et s'assurer qu'ils sont utilisés aux fins prévues ;
- évaluer l'efficacité des bonnes pratiques dans l'utilisation des actifs immobilisés et d'autres ressources du programme ou du programme.

4.4. Conformément aux normes internationales d'audit, les auditeurs doivent prêter attention à ce qui suit :

- **Fraude et corruption** : Conformément à la norme ISA 240 (Les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers) les auditeurs doivent identifier et évaluer les risques liés à la fraude, recueillir ou fournir des preuves suffisantes de l'analyse de ces risques et évaluer correctement les risques identifiés ou suspectés ;
- **Textes législatifs et réglementaires** : Dans la préparation de sa mission et lors de l'exécution des procédures d'audit, l'auditeur doit évaluer la conformité avec les dispositions des textes législatifs et réglementaires qui pourraient avoir un impact significatif sur les rapports financiers tel que requis par la norme ISA 250 (Prise en considération des textes législatifs et réglementaires dans un audit des états financiers).
- **Gouvernance** : Communiquer avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprises sur des questions importantes d'audit liées à la gouvernance, conformément à la norme ISA 260 (Communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entité) ;
- **Risques** : Pour réduire les risques d'audit à un niveau relativement bas, les auditeurs appliquent des procédures d'audit appropriées et corrigent les anomalies/risques identifiés lors de leur évaluation. Cette procédure est conforme à la norme ISA 330 (Réponses de l'auditeur aux risques évalués).

5. ÉTATS FINANCIERS

- 5.1. L'auditeur vérifie que les EF des subventions Gavi ont été établis conformément aux normes comptables convenues (voir paragraphe 3 ci-dessus) et donnent une image fidèle de la situation financière du programme à la date considérée.
- 5.2. Les états financiers du Programme seront préparés par le SP PEV conformément au cadre d'information financière applicable et comprennent les éléments suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

- **Bilan** présentant les fonds accumulés par le programme ou le programme, les soldes de trésorerie et autres actifs et passifs du Programme à la clôture de chaque exercice ;
- **Tableau Emploi-Ressources** ;
- **Notes accompagnant les états financiers** décrivant les principes comptables applicables et une analyse détaillée des principaux comptes.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2026

- **Bilan**
- **Tableau emploi-ressources** ;
- **Tableau d'exécution budgétaire pour chaque exercice** ;
- **Tableau de réconciliation de trésorerie** ;
- **Compte d'exploitation** ;
- **Notes annexes**.

5.3. En annexe aux états financiers susmentionnés, le rapport devra inclure :

- Un état de rapprochement du compte bancaire et de la plateforme de paiement électronique dédiés indiquant le montant
- La partie du registre des immobilisations présentant une liste exhaustive de toutes les immobilisations acquises grâce aux ressources de Gavi. La liste devrait comprendre des éléments tels que : la date d'acquisition, le coût d'acquisition, les marques/étiquettes d'identification uniques, le lieu, l'état et d'autres observations.

6. COMPTES BANCAIRES ET PLATEFORMES ELECTRONIQUES DEDIES ET DU PROGRAMME

L'auditeur examine tous les documents relatifs à l'utilisation du compte bancaire et de la plateforme de paiement électronique pour s'assurer que :

- Tous les relevés de dépenses et les états de rapprochement relatifs du compte bancaire et du PE correspondent aux informations pertinentes ;
- Le contrôle interne entourant l'utilisation du compte bancaire et du PE est suffisamment fiable pour justifier les décaissements;

7. Livrables de la mission

La mission d'audit produira les deux livrables principaux : i) un rapport sur les états financiers, et ii) une lettre de recommandation au Secrétariat Permanent du PEV.

- (i) **Le Rapport sur les états financiers** sera constitué des éléments suivants :
 - L'opinion de l'auditeur sur les états financiers des subventions Gavi ; et
 - L'ensemble des états financiers du programme et d'autres documents pertinents, comme indiqué à la section 5.3 ci-dessus.

(ii) La Lettre de recommandations

Outre le rapport sur les états financiers l'auditeur communiquera également au PEV – mais sans s'y limiter – sur les aspects suivants :

- Formuler des observations sur les documents comptables, les procédures, les mécanismes et les contrôles qui ont été examinés au cours de l'audit ;
- Recenser les lacunes et les faiblesses relevées dans le système de contrôle et formuler des recommandations visant à améliorer la situation ;
- Rendre compte du niveau de conformité avec chacune des clauses financières des accords de subventions et faire des observations, le cas échéant, sur les questions internes et externes qui affectent cette conformité ;
- Rendre compte de l'efficacité de la gestion des comptes bancaires et plateformes de paiements électroniques s'assurant notamment du strict respect des exigences ;
- Rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit pour les exercices précédents ;

- Soulever les questions qui ont attiré son attention lors de l'audit et qui pourraient avoir un impact considérable sur la mise en œuvre et la viabilité du Programme ; et
- Porter à l'attention de Gavi toute autre question qu'il juge pertinente.

La lettre au PEV comprendra des réactions/observations de l'équipe de gestion de Programme sur les recommandations et les faiblesses relevées par l'auditeur.

8. Examen du rapport d'audit

- 8.1. Gavi suivra les processus de revue interne et entreprendra un examen exhaustif des EF audités et de la lettre au PEV, et communiquera au PEV ses observations ainsi que des recommandations pertinentes, notamment en ce qui concerne la recevabilité ou non des EF audités.
- 8.2. Gavi se réserve le droit de demander et d'examiner les documents de travail de l'audit et toute autre information relative aux travaux effectués par l'auditeur, dans le cadre du processus de revue interne visant à déterminer si le rapport d'audit est recevable.
- 8.3. Le rapport d'audit doit parvenir au PEV au plus tard à la date convenue dans le contrat d'audit en vue de permettre sa présentation à Gavi dans les délais (30 juin au plus tard de l'exercice suivant l'exercice audité).

9. Qualité de l'auditeur et composition de l'équipe d'audit

Le consultant doit être un Cabinet d'audit et d'expertise comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes. Il doit régulièrement être inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables professionnel reconnu par l'IFAC, et ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans au moins en audit financiers des comptes des projets et programmes de développement en général et particulière en santé publique. L'expérience doit être démontrés pour les projets et programmes financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Mondial, etc. Le Cabinet devra justifier d'une bonne organisation technique et managériale.

Le personnel clé de la mission devra comporter :

- Un Expert-comptable Diplômé, responsable professionnel de la mission et régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables professionnel reconnu par l'IFAC ;
- Directeur de mission (BAC + 5 ou plus) et justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 5 ou plus) en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de cinq (05) ans au moins d'audit comptable et financier ;
- Quatre (04) auditeurs seniors ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 4 ou plus) en audit, comptabilité disposant d'au moins quatre (4) années d'expérience en cabinet d'audit;
- Un (01) spécialiste en passation des marchés disposant d'au moins de trois (3)
- Années d'expérience dans ce domaine pour des projets/programmes financés par les partenaires techniques et financiers au développement.

10. Durée de la mission

Pour chaque mission d'audit, la durée maximale sera de vingt-deux (22) jours ouvrables.

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

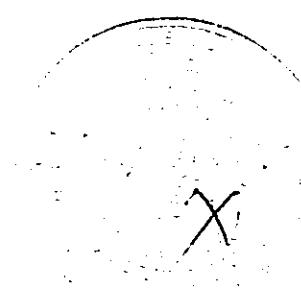
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°7 : Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

AOUT 2025



TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Langues, lois et réglementation applicable
- Article 5 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- Article 6 : Textes généraux applicables à la présente Lettre-Commande
- Article 7 : Communication
- Article 8 : Notifications
- Article 9 : Marché à tranches conditionnelles
- Article 10 : Matériels et personnels du Cocontractant de l'Administration

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

- Article 11 : Garanties et cautions
- Article 12 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 13 : Lieu et mode de paiement
- Article 14 : Variation des prix
- Article 15 : Formules de révision des prix
- Article 16 : Formules d'actualisation des prix
- Article 17 : Avances
- Article 18 : Règlement des prestations
- Article 19 : Intérêts moratoires
- Article 20 : Pénalités de retards
- Article 21 : Décompte final
- Article 22 : Décompte général et définitif
- Article 23 : Régime fiscal et douanier
- Article 24 : Timbre et enregistrement

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

- Article 25 : Délais d'exécution de la Lettre-Commande
- Article 26 : Obligations du Maître d'Ouvrage
- Article 27 : Obligations du Cocontractant de l'Administration
- Article 28 : Assurances
- Article 29 : Programme d'exécution
- Article 30 : Agrément du personnel
- Article 31 : sous-traitance

CHAPITRE IV : RECETTE

- Article 32 : Commission de suivi et de recette technique
- Article 33 : Recette des prestations

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 34 : Cas de force majeure
- Article 35 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 36 : Différends et litiges
- Article 37 : Edition et diffusion
- Article 38 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la Lettre- Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet la réalisation de l'audit comptable et financier des subventions GAVI au Programme Elargi de Vaccination, exercices 2024, 2025 et 2026.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre- Commande

La présente Lettre-Commande est passée après Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N° /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 du en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit comptable et financier des subventions GAVI au Programme Elargi de Vaccination, exercices 2024, 2025 et 2026.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est: **le Ministre de la santé publique** ;

Il veille à la conservation des originaux des documents de la Lettre-Commande et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

- Le Chef de Service de la Lettre-Commande est : **le Secrétaire Permanent de la CC-PEV**. Il veille au respect des clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur de la Lettre-Commande est : **Le Chef de Section Administration et Finances**. Il doit vérifier que les rapports de la mission produits en langues française et anglaise, sont conformes aux termes de référence du présent contrat, les approuver ou les refuser s'ils sont non conformes. Il est responsable du suivi technique de la Lettre-Commande.
- Le Cocontractant de l'Administration est :
B.P : — Tél. : 237

3.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est : **le Ministre de la Santé Publique**.
- Les Responsables chargés du paiement sont: **le Secrétaire Permanent du PEV et le Chef Section Administration et Finances du PEV**.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est : **Le Secrétaire Permanent de la CC-PEV**.

Article 4: Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant de l'Administration s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5: Pièces constitutives de la présente Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- La soumission du Cocontractant de l'Administration et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Termes De Références (TDR) finalisés ou description des services ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Termes De Références (TDR) ou description des services ;

5. Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité :
 - Les bordereaux des prix unitaires ;
 - Le cadre du détail ou le devis estimatif ;

Article 6:Textes généraux applicables

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Convention de Don de GAVI ;
2. Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
3. Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
4. Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
7. Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
8. Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
9. Circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
10. Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
11. Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
12. Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
13. Les textes régissant les corps de métiers ;
14. Les normes en vigueur au Cameroun ;
15. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Article 7: Communication

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées à à son siège installé dans la localité des prestations B.P : , Tél : 237 ou à défaut à la mairie du chef-lieu de la région dont relèvent les prestations.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de la Santé Publique avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant. B.P : 1 459 Yaoundé, Tél. : 222 22 57 58.

Article 8: Notifications

- 8.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service de la lettre-commande.

- 8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le **Maître d’Ouvrage et notifiés par le Chef de Service de la Lettre-Commande**.
- 8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service de la Lettre-Commande et notifiés par l’Ingénieur de la lettre-commande**.
- 8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d’Ouvrage**.
- 8.5. Le Cocontractant de l’Administration dispose d’un délai de **quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu**. Le fait d’émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant de l’Administration d’exécuter les ordres de service reçus.

Article 9: Marchés à tranches conditionnelles

- 9.1. La présente Lettre-Commande se fera en trois (03) tranches :
 - Une tranche ferme : **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024** ;
 - Une tranche conditionnelle N°1 : **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025** ;
 - Une tranche conditionnelle N°2 : **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026**.
- 9.2. Le délai imparti pour la notification de l’ordre de service de commencer une tranche conditionnelle est de trente (30) jours.

Article 10: Matériel et personnel du Cocontractant de l’Administration

- 10.1. Toute modification unilatérale même partielle apportée aux propositions en Matériel et en personnel d’encadrement de l’offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif d’application de pénalités tel que visé à l’article 20 ci-dessous.
- 10.2. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l’offre technique n’interviendra qu’après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le Cocontractant de l’Administration fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d’encadrement de l’offre technique avant et pendant l’exécution de la Lettre-Commande, constitue un motif de résiliation de la Lettre-Commande tel que vise l’article 34 ci-dessous.

Chapitre II: Clauses financières

Article 11: Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le Cocontractant de l’Administration, dans les 20 jours suivant la réception de la notification de la signature de la Lettre-Commande, fournira au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, égal à 2% du montant du marché.

Le montant du cautionnement sera payable au Maître d’Ouvrage en compensation de tout préjudice ou perte subi du fait de la carence du Cocontractant de l’Administration à exécuter ses obligations contractuelles.

Le cautionnement définitif sera libellé en FCFA et se présentera sous la forme d’une garantie bancaire émise par une banque commerciale de premier ordre agréée conformément à la réglementation en vigueur et dont le modèle sera conforme à celui présenté par le maître d’Ouvrage dans le Dossier d’Appel d’Offres.

Le cautionnement définitif sera libéré ou restitué au Cocontractant de l'Administration au plus tard trente jours après la date de signature du procès-verbal de réception sans réserve des prestations.

11.2. Cautionnement de garantie : (non applicable).

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage : (non applicable).

Article 12 : Montant de la Lettre-Commande

12.1. Le montant de la présente Lettre-Commande pour la tranche ferme, tel qu'il ressort du détail ou du devis estimatif ci-joint est de (.....) F CFA Hors Taxes. Soit (.....) F CFA Toutes Taxes Comprises.

12.2. Le montant de la présente Lettre-Commande pour la tranche conditionnelle n°1, tel qu'il ressort du détail ou du devis estimatif ci-joint est de (.....) F CFA Hors Taxes. Soit (.....) F CFA Toutes Taxes Comprises

12.1. Le montant de la présente Lettre-Commande pour la tranche conditionnelle n°2, tel qu'il ressort du détail ou du devis estimatif ci-joint est de (.....) F CFA Hors Taxes. Soit (.....) F CFA Toutes Taxes Comprises

Le montant de la Lettre-Commande calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

12.2 : Modifications de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage peut modifier, à tout moment, par ordre de service écrit donné au Cocontractant de l'Administration les Services que doit rendre le Cocontractant de l'Administration. Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Cocontractant de l'Administration pour exécuter toute partie de la Lettre-Commande, qu'il soit modifié ou non par l'ordre de service, le montant du Marché ou son délai d'exécution, ou l'un et l'autre, seront ajustés de façon équitable et la Lettre-Commande sera modifiée en conséquence par voie d'avenant.

Toute demande d'ajustement du Cocontractant de l'Administration au titre du présent Article doit être déposée dans les quinze (15) jours suivants la date de réception par le Cocontractant de l'Administration, de l'ordre de service émis par le Maître d'Ouvrage.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant de l'Administration, dans les conditions indiquées dans la Lettre-Commande, le Cocontractant de l'Administration s'engage par les présentes à exécuter la prestation conformément aux dispositions la Lettre-Commande.

13.2. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

a. Pour les règlements en francs CFA, soit (.....) F CFA Toutes Taxes Comprises par le crédit au Compte bancaire N°, ouvert dans les livres de au nom du Cocontractant de l'Administration B.P :

b. Pour les règlements en devises (Non applicable)

Article 14: Variation des prix (Non applicable)

Les prix sont fermes et non révisables

X

Article 15: Formules de révision des prix (Non applicable)

Article 16: Formules d'actualisation des prix (Non applicable)

Article 17: Avances (Non applicable)

Article 18: Règlement des prestations

18.1. Conditions de paiement : le paiement se fera en FCFA. Après approbation du rapport final et signature de l'attestation de service fait, le Cocontractant de l'Administration adresse au Maître d'Ouvrage une facture définitive faisant apparaître les montants HT, TVA, IR, TTC et NAP.

Article 19: Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 20: Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable) :

- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande ;
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base avec ses pénalités de retard.

Article 23: Régime fiscal et douanier

La présente Lettre-Commande est soumise au Régime Fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

Article 24: Timbres et enregistrement de la Lettre-Commande

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III: Exécution des prestations

Article 25: Délai d'exécution de la Lettre-Commande

25.1. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-Commande est de : Après la fin de chaque période, le cabinet disposera d'un délai de trente (30) jours pour le dépôt du rapport repartie comme suit :

- Audit et production du rapport préliminaire Jours ;
- Commentaires du Maître d'Ouvrage Jours ;
- Production du rapport final et approbation du Maître d'Ouvrage jours.

25.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

25.3 Il convient de préciser que pour chaque tranche de la présente Lettre-Commande, trois exemplaires (03) de chaque rapport listé ci-dessous devront être produits par l'auditeur :

- Un rapport préliminaire rédigé en langue française et un rapport final rédigé en langue anglaise. Ces rapports sont relatifs aux comptes de la période 1 couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

- Un rapport préliminaire rédigé en langue française et un rapport final rédigé en langue anglaise relatifs aux comptes couvrant la période 2 allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Article 26: Obligations du Maître d’Ouvrage

1. Le Maître d’Ouvrage est tenu de fournir au Cocontractant de l’Administration, les informations nécessaires à l’exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
2. Le Maître d’Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l’occasion de l’exercice de sa mission.

Article 27: Obligations du Cocontractant de l’Administration

1. Le Cocontractant de l’Administration exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d’activité.
2. Pendant la durée de la Lettre-Commande, le Cocontractant de l’Administration ne s’engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
3. En cas de conflit d’intérêt du fait d’un membre de l’équipe de la mission, le Cocontractant de l’Administration doit le signaler par écrit au Maître d’Ouvrage et doit remplacer l’expert en question, impliqué dans le projet ou l’exécution de la Lettre-Commande.

Le conflit d’intérêt s’entend de toute situation dans laquelle le Cocontractant de l’Administration pourrait tirer des profits directs ou indirects d’un marché passé par le Maître d’Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l’accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le Cocontractant de l’Administration est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l’occasion de l’exécution de la Lettre-Commande.

A ce titre, les documents établis par le Cocontractant de l’Administration au cours de l’exécution de la Lettre-Commande ne peuvent être publiés ou communiqués qu’avec l’accord écrit du Maître d’Ouvrage.

5. Le Cocontractant de l’Administration est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d’Ouvrage.
6. Le Cocontractant de l’Administration ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s’interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant [six (6) mois], de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d’Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l’exception de l’exécution des prestations ou de leur continuation).
7. Le Cocontractant de l’Administration doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
8. Le Cocontractant de l’Administration ne peut pas modifier la composition de l’équipe proposée dans son offre technique sans l’accord écrit du Maître d’Ouvrage.

Article 28 : Assurances

La police d'assurance aux frais du Cocontractant de l'administration requise au titre de la présente Lettre-Commande est l'Assurance Responsabilité Civil Chef d'Entreprise (ARCCE).

Article 29: Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de références ou aux spécifications des clauses techniques.

Article 30: Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le Cocontractant de l'Administration dont la qualification serait insuffisante.

Article 31: Sous-traitance (NON APPLICABLE)

Chapitre IV: recette des prestations

Article 32 : Recette des prestations

La réception et l'approbation des rapports produits en langues française et anglaise afférents à la mission seront effectuées par une commission composée de :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché.

Membres :

- Le Secrétaire Permanent de la CC-PEV ;
- L'Assistant Technique au PEV PKF/BAGE ;
- Le Chef d'Unité de Gestion Financière et Comptable de la CC-PEV ;
- Le Chef d'Unité de Passation des Marchés de la CC-PEV ;
- L'invité ;
- Le Chef de service des Marchés du MINSANTE

Observateurs :

Le représentant du ministère des Marchés Publics.

La commission vérifiera la conformité des rapports produits dans les deux langues officielles du Cameroun avec les prescriptions techniques, décidera s'il y a lieu ou non de prononcer l'approbation.

En cas de non-conformité de la prestation, le Cocontractant de l'Administration sera invité à apporter à ses frais les corrections sur les observations formulées.

En cas de prestations conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception ou une attestation de service fait signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant de l'Administration. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des rapports, le nombre d'exemplaires et le respect des clauses contractuelles.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 33: Cas de force majeure

Le Cocontractant de l'Administration ne sera pas exposé à des pénalités, ou à la résiliation pour non-exécution, si, et dans la mesure où, son retard à exécuter ses prestations ou autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du Contrat est dû à un cas de force majeure.

Aux fins du présent Article, « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant de l'Administration et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'ouvrage, au titre de ses prérogatives, ou au titre du Contrat, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies et mesures de quarantaine.

En cas de force majeure, le Cocontractant de l'Administration notifiera rapidement par écrit au Maître d'ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Maître d'ouvrage, le Fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du Contrat, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure. Il est du seul ressort du Maître d'ouvrage l d'apprécier les cas de force majeure.

Article 34: Résiliation de la Lettre-Commande

La Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;
- refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- défaillance du Cocontractant de l'Administration ;

Article 35: Différends et litiges

Le Maître d'ouvrage et le Cocontractant de l'Administration feront tous les efforts nécessaires pour régler à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre du Contrat.

Si, trente (30) jours après le commencement des négociations d'un règlement amiable, le Maître d'ouvrage et le Cocontractant de l'Administration ont été incapables de régler un litige né du Contrat, chacune des parties peut demander que le règlement du litige soit soumis aux procédures judiciaires ou d'arbitrage conformément au Droit camerounais. Ces procédures peuvent inclure, sans y être limitées, la conciliation sous forme de médiation d'un tiers ou la saisine en vue d'un jugement d'un tribunal compétent.

Article 36: Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage.

Article 37 et dernier: Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSAUTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSAUTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°8 : Modèle de Marché

AOUT 2025



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TERDERS OFFICE

MARCHE N° ____/M/MINSANTE/CIPM/2025 PASSEE AVEC Après APPEL
 D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
 N° ____/AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU __

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UN CABINET POUR
 LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI
 AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTRE DE LA SANTE
 PUBLIQUE DU CAMEROUN POUR LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: ____ à ___, Tel__ Fax : ____

N° R.C : ____ A à ____

N° Contribuable : ____

RIB : ____
/AC

OBJET DE LA LETTRE-COMANDE: [indiquer l'objet complet de la fourniture]

Montants de la Lettre-Commande:

Désignation	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
Rémunération HT (A)			
TVA : 19,25% (B)			
Frais remboursables (C)			
Montant Total HTVA (D=A+C)			
Montant TTC (E=D+B)			
AIR : 5,5%			
NET A PERCEVOIR			

Délai d'exécution : Trente (30) jours pour chaque tranche

Financement : GAVI, pour la partie hors taxes - Budget de l'Etat pour les taxes.

Souscrite, le _____

Signée, le _____
Notifiée, le _____
Enregistrée, le _____

ENTRE :

L'Etat de République du Cameroun représenté par le Ministre de la Santé Publique, ci-après désigné « **Le Maître d'Ouvrage** ».

D'une part

Et

La Cabinet

B.P : Tél : (237)

Numéro Contribuable :

représenté par Monsieur

Directeur Général, ci-après dénommée le « Cocontractant »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

TITRE II : TERMES DE REFERENCES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF

PAGE N° **ET DERNIERE DU MARCHE N°** _____/M/MINSANTE/ CIPM/2025 PASSEE AVEC APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°...../AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU, EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN POUR LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026.

TITULAIRE : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P: _____ à _____, Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

RIB : _____
/AC

Objet de la Lettre-Commande : *[indiquer l'objet complet de la fourniture]*

Montants de la Lettre-Commande:

Désignation	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
Rémunération HT (A)			
TVA : 19,25% (B)			
Frais remboursables (C)			
Montant Total HTVA (D=A+C)			
Montant TTC (E=D+B)			
AIR : 5,5%			
NET A PERCEVOIR			

Délai d'exécution : **Trente (30) jours**

Lue et acceptée par le Cocontractant de l'Administration

Yaoundé le

Signée par le Ministre de la Santé Publique

Yaoundé le

Enregistrement

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°9 : Formulaires et Modèles

AOUT 2025

TABLE DES MODELES :

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Annexe n° 5 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à remettre les cautions dans le cadre des marchés publics.

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n°.....*[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à..... le.....

Signature, nom et cachet



Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] pour la fourniture de [nom et ou description des fournitures] (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de [Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué] pour la sommes de _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement [indiquer le Maître d'Ouvrage], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le _____ (jour) de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la soumission à son offre ;

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer le Maître d'Ouvrage] pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,

Manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer le Maître d'Ouvrage] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer le Maître d'Ouvrage] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer le Maître d'Ouvrage] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle(s) condition(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer le Maître d'Ouvrage] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que *[Nom et adresse de l'entreprise]*, ci-dessous désigné « l'Entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser *[indiquer la nature des prestations]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 % du montant de la tranche du marché correspondante]*, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous,

..... *[nom et adresse de banque]*, représentée par

..... *[noms des signataires]*,

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de

..... *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de

[indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à le

[signature de la banque]

X

Annexe N°4 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Directeur Général de :

.....
Soumissionnaire (références du DAO)

.....
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que (nom de la structure) ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSAUTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSAUTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

Pièce n°9 : Formulaires et Modèles

AOUT 2025

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSAUTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSAUTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°10 : Justificatifs des études préalables

AOUT 2025

Audit Requirement

Foreign Organizations: An organization that expends \$300,000 or more in a fiscal year on its Federal awards must have a single or program-specific audit conducted for that year.

The audit period is an organization's fiscal year.

The auditor shall be a U.S.-based Certified Public Accountant firm, the foreign government's Supreme Audit Institution or equivalent, or an audit firm endorsed by the National Order of Chartered Accountants of Cameroon (NOECCA).

The audit must be completed in English and in US dollars, and submitted within the earlier of 30 days after receipt of the auditor's report(s), or nine (9) months after the end of the audit period.

The audit report must be sent to:

Electronic Copy to: Expanded Program Immunization (EPI)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.

Pièce n°11 : Grille d'évaluation

AOUT 2025

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SUB-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TERDERS OFFICE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2025 DU _____

SUIVANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02-2025/AMI/MINSANTE/PEV/AUDIT 2025 du 05 MARS 2025 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS DE GAVI ALLIANCE AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV) DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CAMEROUN, POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

**FINANCEMENT : SUBVENTION GAVI POUR LA PARTIE HORS TAXES,
BUDGET DE L'ETAT POUR LES TAXES.**

Pièce n°12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics

AOUT 2025

X

Sont autorisées à émettre les garanties toute banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministre des Finances du Cameroun. A cette date, ces établissements sont les suivants :

1. BANQUES

- AFRILAND FIRST BANK BP 11834 Yaoundé
- BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN BP 2933 DOUALA
- BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES BP 12962
- YAOUNDE
- BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK) BP 600 DOUALA
- BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN) BP 4593 DOUALA
- CITIBANK CAMEROUN BP 4571 DOUALA
- COMMERCIAL BANK OF CAMEROON BP 4004 DOUALA
- NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK BP 6578 DOUALA
- SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN BP 1784 DOUALA
- SOCIETE GENERALE CAMEROUN BP 4042
- STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON BP 1784 DOUALA
- BANQUE INTERNATIONAUX DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CRÉDIT (BICEC) BP 1925 DOUALA
- UNION BANK OF CAMEROON BP 2088 DOUALA
- EQUATORIAL GUINEA BANK BP YAOUNDE
- REGIONAL Bank BP 30145 YAOUNDE
- ACCES Bank BP DOUALA
- Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-BANK)

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

- Activa Assurances S.A BP 12 970 DOUALA
- AREA ASSURANCES SA BP 1531 DOUALA
- Chanas Assurances S.A BP 109 DOUALA
- Zenithe Insurance S.A BP 1540 DOUALA
- SAHAM Assurances S.A BP 11315 DOUALA
- Atlantique Assurances S.A BP 2933 DOUALA
- Beneficial General Insurance S.A BP 2933 DOUALA
- CPA S.A BP 54 DOUALA
- Nsia Assurances S.A BP 2759 DOUALA
- Pro Assur S.A BP 1011 DOUALA
- SAAR S.A BP DOUALA
- Sanlam Assurances Cameroun BP 12125 DOUALA